REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'intérieur et de la mobilité

Service de surveillance des communes

Service de surveillance
des communes
Rue des Gazomètres 7
Case postale 36
1211 Genève 8

Commune de la Ville de Genève

Extrait du Registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 26 septembre 2011

Présents: Mme Fabienne AUBRY CONNE (HP), Mme Olga BARANOVA (S), M. Alexis BARBEY (LR), M. Olivier BAUD (EàG), M. Eric BERTINAT (UDC), M. Thomas BLÄSI (UDC), M. Antoine BÖSCH (UDC), M. Simon BRANDT (LR), M. Luc BROCH (S), Mme Natacha BUFFET (LR), Mme Sandrine BURGER (Ve), M. Rémy BURRI (LR), M. Julien CART (Ve), Mme Maria CASARES (EàG), M. Alexandre CHEVALIER (HP), M. Michel CHEVROLET (DC), M. Sylvain CLAVEL (HP), Mme Sophie COURVOISIER (LR), M. Yves DE MATTEIS (Ve), Mme Laurence FEHLMANN RIELLE (S), Mme Vera FIGUREK (EàG), Mme Fabienne FISCHER (Ve), M. Olivier FIUMELLI (LR), M. Jean-Marc FROIDEVAUX (LR), M. Pierre GAUTHIER (EàG), M. Morten GISSELBAEK (EàG), M. Jean-Paul GUISAN (LR), M. Pascal HOLENWEG (S), M. Claude JEANNERET (MCG), Mme Sarah KLOPMANN (Ve), Mme Florence KRAFT-BABEL (LR), M. Stefan KRISTENSEN (S), M. Laurent LEISI (MCG), Mme Mireille LUISET (MCG), M. Carlos MEDEIROS (MCG), M. Denis MENOUD (MCG), Mme Anne MORATTI JUNG (Ve), M. Jacques PAGAN (UDC), M. Soli PARDO (MCG), M. Robert PATTARONI (DC), Mme Frédérique PERLER-ISAAZ (Ve), M. Jean-Charles RIELLE (S), Mme Maria Vittoria ROMANO (S), M. Pascal RUBELI (UDC), M. Pierre RUMO (EàG), Mme Alexandra RYS (DC), M. Vincent SCHALLER (LR), M. Tobias SCHNEBLI (EàG), M. Daniel SORMANNI (MCG), M. Pascal SPUHLER (MCG), Mme Virginie STUDEMANN (S), Mme Brigitte STUDER (EàG), Mme Martine SUMI (S), Mme Marie-Pierre THEUBET (Ve), M. Sylvain Laurent THEVOZ (S), Mme Julide TURGUT (Ve), Mme Nicole VALIQUER GRECUCCIO (S), M. Pierre VANEK (EàG), M. Alberto VELASCO (S), Mme Salika WENGER (EàG), M. Christian ZAUGG (EàG).

1) Biffer ce qui ne convient pas

2) Indiquer si c'est à la demande du Conseil d'Etat, du Conseil administratif ou du Maire, ou à la demande d'au moins un quart des Conseillers municipaux, avec la date dans l'un ou l'autre cas

3) L'affichage doit intervenir à partir du 6e et au plus tard du 8e jour ouvrable qui suit la date de la séance où la délibération a été adoptée (Art. 28, al. 1, LAC).

4) Etablir un extrait séparé pour chaque objet ayant donné lieu à une délibération. Les personnes ayant quitté la salle en cours de séance doivent être ôtées.

   L'extrait doit être transmis au département, signé par la ou les personne(s) désignée(s) dans le règlement du Conseil municipal, à défaut par la ou les personne(s) habilitée(s) à signer le procès-verbal du Conseil municipal, en vertu de ce même règlement.

   Joindre à chaque extrait : un exemplaire de la délibération mentionnant les votes (en cas d'unanimité, préciser le nombre de voix), ainsi que toutes pièces utiles à la prise de décision.

   Un exemplaire e-mail de la délibération et des annexes est/sont à adresser à *communes.administration@etat.ge.ch*

Le Conseil municipal, réuni en séance [1] *ordinaire*
~~*extraordinaire*~~ [2]

a pris la délibération suivante, qui sera affichée le: 6 octobre 2011

Objet: **PR-847 II**

Vente des parcelles de la commune de Genève, section Cité, N° 4691 et N° 6875, propriété de la Ville de Genève, comprenant le DDP 7091 s'exerçant au sous-sol, correspondant à la cour située au centre de l'îlot boulevard Georges-Favon 29/rues Jacques-Balmat 5/Jean-François-Bartholoni 4-6/Général-Dufour 20, à la Banque Mirabaud & Cie, pour le prix de 3 144 000 francs section Petit-Saconnex.

Date: 27 septembre 2011

Signature/s: Alexandra Rys, présidente

Rémy Burri, secrétaire